

<http://clg-colbert-chateauroux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article423>

La bourse des collèges

- Les AIDES pour les élèves du collège - Les Aides Financières -

**Bourses scolaires
2022/2023**



Date de mise en ligne : mardi 20 septembre 2022

Copyright © COLLÈGE COLBERT CHÂTEAURoux - Tous droits

réservés

[<http://clg-colbert-chateauroux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-colbert-chateauroux/local/cache-vignettes/L400xH225/bourse-2-25385.jpg>]

La **bourse des collèves** est attribuée sous conditions de ressources aux familles dont les revenus n'excèdent pas un certain plafond, défini en fonction du nombre d'enfants à charge. Les revenus à prendre en compte sont ceux de 2021 (avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021).

Vous pouvez effectuer une simulation afin de savoir si vous êtes éligible sur le site :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

La campagne se déroule du **1er septembre au 20 octobre 2022**.

Vous pouvez **effectuer votre demande en ligne (voir la démarche dans le document joint en bas de cette page) ou en dossier papier** (donnée par l'établissement ou téléchargeable en bas de cette page, (n'hésitez pas à la demander à l'établissement si votre enfant ne vous l'a pas transmise et que vous ne pouvez pas l'imprimer)

Pour accéder à la demande en ligne, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services <https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à Scolarité-Services :

" se connecter avec votre compte EduConnect ;

" se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.